



L'an deux mille vingt le vingt neuf octobre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de
Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 1/09/2020

Présents : **Leigh FAULKNER, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Maxime LE HUNG, Mathilde HOUZE, Régis MOREL, Françoise ROMANET, Noémie SERRU, Alain DETOLLE, Catherine MOULIN**
Excusée : **Victoire BEAUJOU,**

**Victoire BEAUJOU donne pouvoir à Leigh FAULKNER
Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.**

Mme Mathilde HOUZE se propose et est désignée pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : Mathilde HOUZE,

DCM 2020/70 : Ajout de la location de la salle du conseil municipal pour un évènement privé à la régie de la Binhata (gîtes, camping)

Lors du dernier conseil en date du 10 septembre 2020, le conseil municipal a validé un nouveau tarif de location de la salle du conseil pour des évènements privés. Afin de pouvoir rendre cette décision opérationnelle et pouvoir encaisser cette location, il est nécessaire de l'ajouter à la régie de la Binhata (gîtes, camping)

Le conseil municipal valide à l'unanimité, l'ajout de la location de la salle du conseil municipal pour un évènement privé à la régie de la Binhata (gîtes, camping,

À Faux la Montagne, le 30/10/2020
La Maire
C. MOULIN

